

DE QUELLES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE LES CAGES À LAPINS NOUVELLEMENT CONSTRUITES?



Tous les lapins doivent pouvoir se reposer sur le ventre et sur le côté, faire leur toilette, changer de position, se retourner sans obstruction et se déplacer à l'intérieur de la cage ou de l'enclos.



Tous les lapins doivent pouvoir s'asseoir sur les pattes postérieures, avec les oreilles entièrement dressées, sans toucher le plafond de la cage ou de l'enclos.



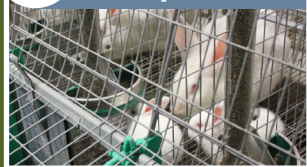
Les lapins en groupe doivent pouvoir se reposer tous en même temps sur le plancher de la cage ou de l'enclos s'ils sont répartis uniformément.



Les cages doivent être fabriquées de matériaux convenant aux lapins et offrir un bon drainage du plancher.

A

Hauteur minimale sans plateforme



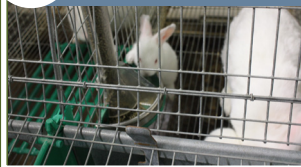
B

Hauteur minimale avec plateforme



C

Surface utile minimale



	A	B	C
MÂLES ADULTES (c.-à-d. >16 semaines)	45 cm (17,7 po)	60 cm (23,6 po)	0,46 m ² (4,95 pi ²)
MÂLES DE REMPLACEMENT (c.-à-d. 12-16 semaines)			0,125 m ² (1,35 pi ²)
FEMELLE AVEC PORTÉE de moins de 21 jours			0,36 m ² (3,88 pi ²)
FEMELLE AVEC PORTÉE de plus de 21 jours ou FEMELLE ADULTE (c.-à-d. >5 kg [11 lb]) sans portée	40 cm (15,7 po)	60 cm (23,6 po)	0,46 m ² (4,95 pi ²)
FEMELLE DE REMPLACEMENT de plus de 12 semaines			0,125 m ² (1,35 pi ²)/femelle NE DOIT PAS DÉPASSER 5 kg/0,125m ² (11 lb/1,3 pi ²)
LAPINS À L'ENGRASSEMENT			0,0625 m ² (0,67 pi ²)/lapin à l'engraissement NE DOIT PAS DÉPASSER 40 kg/m ² (8,2 lb/pi ²)



Toilette



Assis oreilles dressées



Repos en groupe

VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS?

Voir Tableau 1 - Code de pratiques pour les lapins (2018) - p. 11

<http://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/lapins/#section1>